



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

REGION LORRAINE

Bulletin technique n° 28 du 5 novembre 1998

Colza

Les stades des colzas sont échelonnés entre 6 et 12 feuilles.

Ravageurs

Les conditions n'ont pas été favorables au vol de charançon du bourgeon terminal qui est resté quasiment absent en Lorraine. Seules quelques captures (1 à 2 charançons) ont été enregistrées vers le 22 octobre. Aucun traitement insecticide ne se justifie. Continuer à surveiller les cuvettes jusqu'aux premières gelées.

Les pucerons restent absents.

Maladies

Quelques taches de phoma sont observées dans les parcelles. Elles sont sans conséquence sur le développement de la maladie au printemps.

Céréales

Les stades des céréales sont très variables puisque les premières tallent et les dernières... ne sont pas encore semées.

Les températures fraîches et les pluies très abondantes s'étant prolongées, il n'y a plus aucun danger de voir se développer les insectes d'automne, cicadelles et pucerons. Aussi, tout traitement insecticide est inutile.

Désherbage

Ils sont plus délicats car ils peuvent être perturbés par deux phénomènes :

- **Le froid :** De nombreux produits ont maintenant un comportement relativement souple vis-à-vis des basses températures (hors gel prolongé). Certains d'entre eux, et notamment les nouveaux produits à base de carfentrazone ou de flupyrsulfuron, agissent davantage par température basse, leur dégradation dans le sol étant plus lente. Ce sont les écarts importants de température qui sont le plus à craindre, avec notamment les urées (isoproturon, chlortoluron), accompagnés de gel nocturne et réchauffement important durant la journée. Ces écarts sont difficilement chiffrables, car très dépendants de conditions particulières à la parcelle (humidité de l'air, stade et état de la plante, orientation de la parcelle,...).
- **L'excès d'humidité :** Pour être absorbé par les racines, les produits racinaires ont besoin d'humidité. L'excès d'eau et la présence abondante d'eau libre va entraîner une migration très rapide des molécules vers les profondeurs ou nappes phréatiques ou cours d'eau. Outre le fait de l'action négative sur l'environnement, ces molécules ne seront plus disponibles pour les adventives et leur efficacité deviendra très faible, voire nulle.

Aussi, dans les conditions actuelles, il est préférable d'utiliser des produits à action foliaire ou d'attendre que les sols soient suffisamment ressuyés pour qu'il n'y ait plus de risque de ruissellement en surface ou d'infiltration en profondeur. Surtout si les adventices sont encore à des stades très jeunes ou partiellement levées, il sera peut-être préférable d'attendre la sortie de l'hiver pour agir.

Mesures réglementaires

Prophame

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a retiré toutes les autorisations de mise sur le marché aux préparations contenant du prophame. Leur commercialisation est interdite depuis le 1er janvier 1998.

De ce fait, l'arrêté interministériel du 1er septembre 1998 (Journal Officiel du 29.09.98) a fixé la limite maximale de résidus (L.M.R.) à 0,02 ppm, cela correspond à la limite de détection de cette substance active pour les pommes de terre. L'utilisation du prophame sur pommes de terre ne sera plus possible en 1999.

A noter

Réunion bilan région le 8 janvier 1999.

Colza
Pas de traitement.
Céréales
Insectes : tout danger est écarté.
Désherbage : attention aux conditions défavorables.



Service Régional de la Protection des Végétaux
38, rue Sainte Catherine
54043 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.30.41.51
Fax : 03.83.32.00.45

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de Lorraine

Le Directeur-Gérant : D. VERBEKE

Publication périodique C.P.P.A.P. n° 2011 AD
ISSN n° 0980-8507

Abonnement annuel : 380 F





